



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 2026-07
CIRCULATION DE VÉHICULES HORS ROUTE (VHR) SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Célestin à l'effet :

QUE l'adoption du règlement 2026-07 – *Circulation de véhicules hors route (VHR) sur les chemins municipaux* a été faite lors de la séance du conseil du 8 septembre 2026 ;

QUE le règlement 2026-07 entre en vigueur conformément à la Loi;

QUE le règlement 2026-07 est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 510 rue Marquis à Saint-Célestin, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.saint-celestin.net.

Donné à Saint-Célestin, ce 9^e jour de septembre 2026.

Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière